
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 4 JUILLET 2013

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil treize, et le 4 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 27 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude

Absents excusés : MM. PETIT Lionel, VINCLER Henri-Louis

1. ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un outil d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, susceptible d'intéresser prioritairement les petites collectivités, démunies de services techniques.

Cet Etablissement Public Administratif, créé entre le Département de la Moselle et les communes et structures intercommunales adhérentes, adoptera la dénomination de Moselle Agence Technique. Chaque commune sera représentée par son maire, ou un conseiller municipal nommé désigné, en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration comprendra 12 conseillers départementaux et 12 représentants des communes ou intercommunalités.

Fort de cet exposé, le Conseil Municipal de VARIZE décide :

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « Moselle Agence Technique » ;
- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 février 2013, figurant en annexe à la présente délibération ;
- de mandater Madame Eliane KLEIN, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune, avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de Moselle Agence Technique, puis aux assemblées générales de Moselle Agence Technique selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

2. AVIS SUR L'IMPLANTATION DE PARCS EOLIENS A MORLANGE ET ZONDRANGE

Des projets d'implantation d'éoliennes ont été initiés sur les bans communaux de Bannay, Bionville-sur-Nied et Brouck (4 mâts pour le parc éolien de Morlange), et de Bionville-sur-Nied, Fouligny, Marange-Zondrange et Raville (5 mâts pour le parc éolien de Zondrange). La Commune de Varize, située dans un rayon inférieur à six kilomètres, est consultée pour avis. Une enquête publique est organisée du 13 mai au 14 juin 2013 inclus.

Considérant les lieux d'implantation envisagés et les diverses simulations visuelles produites par la Société NORDEX, initiatrice du projet, le Conseil Municipal ne formule aucune opposition sur ces deux projets.

3. INDEMNITE DE FONCTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE

La transformation du régime de fusion association des communes de Varize et Vaudoncourt en fusion simple a entraîné la suppression du maire délégué de Vaudoncourt. L'arrêté préfectoral du 6 mars 2013 entérinant ce changement de régime a été réceptionné en mairie le 11 avril 2013 et a immédiatement été publié et affiché aux lieux d'information habituels.

Madame Eliane KLEIN, Maire délégué, conserve toutefois ses fonctions de Premier Adjoint. Considérant que MM. les deuxième et troisième adjoints perçoivent une indemnité limitée à 50 % du maximum autorisé, et tenant compte de la gradation des délégations de fonction, Le Conseil Municipal décide de maintenir en faveur de Madame le Premier Adjoint une indemnité de fonction égale à celle qui était perçue jusqu'alors. Cette décision tient compte de la limitation du plafond de l'enveloppe globale allouée aux élus pour la strate démographique, et prend effet à la date du 11 avril 2013.

L'intéressée s'est abstenue.

4. COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En application de la loi du 17 mai 2013, les communes sont obligatoirement consultées sur la nouvelle composition du Conseil Communautaire qui entrera en application à l'issue des élections municipales de 2014. En séance du 23 mai 2013, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Boulageois s'est prononcé à l'unanimité sur la désignation du maximum de 48 conseillers titulaires autorisé par la loi. A défaut de consensus de l'ensemble des communes membres, la répartition proposée par le Préfet, qui se limite à 42 membres, s'appliquerait de plein droit.

Le Conseil Communautaire a ainsi choisi, au vu des populations municipales dégressives recensées, de retenir le nombre de 14 membres pour la Ville de Boulay, de 3 membres pour la commune de Piblangé, de 2 membres pour chacune des communes de Téterchen, Coume, Condé-Northen, Volmerange-lès-Boulay, Gomelange, Varize et Helstroff, et d'un seul membre pour les 17 communes restantes.

Le Conseil Municipal entérine le nombre de 48 conseillers titulaires ainsi que la répartition des membres par communes telle que proposée.

5. CREATION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE

En vue de la création d'itinéraires de randonnée à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays Boulageois associée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le Conseil Municipal, vu l'ordonnancement n° 2000-14 du 18 septembre 2000 du Code de l'Environnement, est consulté sur :

- l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints ;
- la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide du balisage de la signalétique homologuée ;
- le maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire ;
- l'autorisation à donner au Conseil Général de la Moselle d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées les voies communales, départementales et chemins d'exploitation communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et le tableau ci-après :

tronçon	section	parcelle	désignation de la voie	propriétaire / gestionnaire
---------	---------	----------	------------------------	-----------------------------

LIAISON N° 3

1	4	53	Route départementale 154 C	Département de la Moselle
2	2	131	Route départementale 154 C	Département de la Moselle
3	2	130	Autoroute A4 (passage inférieur)	Etat / S.A.N.E.F.
4	2	132	Route départementale 154 C	Département de la Moselle
5	1	sans n°	Route départementale 154 C	Département de la Moselle
6	1	sans n°	Route départementale 103 M	Département de la Moselle

LIAISON N° 4

7	1 et 2	sans n°	Route départementale 103 M	Département de la Moselle
8	699-18	135	Route départementale 103 M	Département de la Moselle
9	699-19	42	Route départementale 103 M	Département de la Moselle
10	699-19	38	Chemin d'exploitation communal	Commune de Varize
11	699-19	37	Chemin d'exploitation communal	Commune de Varize

- l'engagement à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et à ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité ;
- l'interdiction de procéder à la coupure des chemins par des clôtures.

Compte-tenu de l'absence de prise en compte de la problématique de sécurisation du parcours, découlant du fait que le tracé proposé est presque exclusivement constitué de cheminements au long des routes départementales, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la proposition d'itinéraires de liaison n° 3 et 4.

6. PROGRAMME DE VOIRIE 2013

Le Cabinet A.T.P. TOPOS, mandaté par le S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville, vient d'adresser à la commune un devis estimatif relatif à divers ouvrages de voirie susceptibles d'être réalisés, à savoir :

- sécurisation des abords de la mairie : 15 647,00 € H.T.
- réalisation d'un trottoir Route de Bannay : 14 885,00 € H.T.
- réfection d'usoir Rue Principale : 4 620,00 € H.T.
- réalisation d'un trottoir Petite Ruelle du Moulin : 7 455,00 € H.T.
- réfection du trottoir en liaison Rue de la Chapelle et de la Fontaine : 22 222,50 € H.T.
- réfection d'usoir Rue de la Fontaine : 8 147,50 € H.T.

Le Maire présente par ailleurs un devis pour la pose de plateaux ralentisseurs de type berlinois, à installer Route de Bannay et Rue Principale, sous réserve de l'accord technique des services routiers du Département. Le prix d'achat est de 820 € H.T. l'unité, le tarif étant dégressif suivant les quantités. La pose serait assurée par les moyens communaux.

Au vu de ces éléments et des possibilités budgétaires limitées à 80 000 € T.T.C., le Conseil Municipal décide de revoir à la baisse certains de ces projets, à savoir :

-
- abords de la mairie : abandon du principe de réfection du trottoir en contrebas du mur de soutènement, le cheminement de la salle des fêtes répondant aux attentes des piétons
 - suppression des enrobés pour le trottoir de la Petite Ruelle du Moulin (uniquement pose de bordures et gravillonnage du trottoir)
 - liaison Chapelle / Fontaine : maintien des bordures de trottoir existantes
 - usoir Rue de la Fontaine : à réétudier sur place, en vue de minoration du coût

Madame Eliane KLEIN insiste sur le fait que cette enveloppe globale devra être mise à profit pour procéder à la reprise des nids de poule apparus sur diverses voies communales.

7. DIVERS

Madame Eliane KLEIN fait savoir à l'assemblée que les travaux de terrassement de l'aire d'évolution sportive ont démarré au groupe scolaire.

La séance est levée à 21 heures 20.

Fait et délibéré à VARIZE le 4 juillet 2013.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Moselle Agence Technique »
2. Avis sur l'implantation de parcs éoliens à Morlange et Zondrange
3. Indemnité de fonction du Premier Adjoint au Maire
4. Composition du futur Conseil Communautaire
5. Création d'itinéraires de randonnée
6. Programme de voirie 2013
7. Divers

Emargement des participants :

Brigitte COLLIOT

Christine KLEIN

Eliane KLEIN

Myriam RITZENTHALER

Christophe LOMANTO

Lionel PETIT (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Maurice ROHR

Claude SCHOUMACHER

Henri-Louis VINCLER